

Pour obtenir une soumission, visitez www.buychambers.ca
OU retournez les renseignements demandés ci-dessous à votre conseiller en assurance collective. (Vous trouverez ses coordonnées à la page précédente.)

Nom de la personne ressource _____

Entreprise _____

Nombre d'employés _____

Adresse _____

Ville _____ Prov. _____ Code postal _____

Téléphone _____ Télécopieur _____

Courriel _____

Je désire des renseignements sur les avantages sociaux suivants :

- Soins médicaux Soins dentaires Remplacement du revenu
 Maladie grave Programme d'aide aux employés Assurance frais généraux

Si vous désirez obtenir une soumission taillée sur mesure pour votre entreprise, vous avez la **POSSIBILITÉ** de nous fournir des renseignements supplémentaires maintenant.

Employé	Occupation	Date de naissance (J/M/A)	Homme/ Femme	Familiale/ Individuelle/ Monoparentale	Votre conjoint a-t-il une assurance collective?		Revenu Annuel/ Mensuel
					Soins dentaires	Soins médicaux	
1							
2							
3							
4							
5							
6							

LE RÉGIME NUMÉRO

AU CANADA
 EN ASSURANCE
 COLLECTIVE

1^{ER} EN ASSURANCE COLLECTIVE POUR LES ENTREPRISES DE 1 À 50 EMPLOYÉS

POURQUOI PLUS DE 25 000 PROPRIÉTAIRES D'ENTREPRISE ONT-ILS CHOISI CE RÉGIME ?

PAS DE RESTRICTION QUANT À LA TAILLE DE L'ENTREPRISE

- Des ensembles de garanties complets sont offerts à toutes les entreprises même celles ne comptant qu'une personne.
- Les entreprises à domicile ont également droit à la protection.
- La protection est garantie pour les entreprises à but lucratif comptant au moins trois personnes.

STABILITÉ

- Le régime collectif a été créé il y a plus de 30 ans.
- Le regroupement des garanties vous assure une stabilité de taux au renouvellement.
- Le régime est non résiliable compte tenu de l'expérience des réclamations de votre entreprise.

SERVICE EXCEPTIONNEL

- Votre conseiller est là pour répondre à vos besoins.

UNE GAMME DE GARANTIES COMPLÈTE

ASSURANCE MALADIE

- Médicaments sur ordonnance
- Services d'ambulance
- Services paramédicaux, y compris les soins de :
 - massothérapeute
 - chiropraticien
 - physiothérapeute
 - et plus encore!
- Soins de la vue
- Examens de la vue
- Assurance voyage en cas d'urgence médicale
- Carte de remboursement pour les médicaments

ASSURANCE VIE COLLECTIVE

- Vous choisissez entre des montants uniformes ou des multiples de votre salaire.

MALADIE GRAVE

- Une somme globale de 30 000 \$ vous serait versée si vous veniez à souffrir de l'une des maladies graves décrites dans le contrat.

BEST DOCTORS®

- Accès illimité aux services Best Doctors inclus dans tous les régimes.



ASSURANCE SOINS DENTAIRES

- Nettoyage des dents deux fois par année
- Radiographies
- Extractions
- Services majeurs
- Services d'orthodontie pour les entreprises comptant 10 employés et plus

ASSURANCE INVALIDITÉ

- La protection peut entrer en vigueur le premier jour d'invalidité à la suite d'un accident ou d'une hospitalisation et le huitième jour à la suite d'une maladie.
- Les garanties peuvent demeurer en vigueur jusqu'à l'âge de 65 ans.

ASSURANCE MORT ACCIDENTELLE ET MUTILATION

- Le double de la somme assurée est versé si vous décédez par suite d'un accident. La garantie prévoit également une indemnisation en cas de perte de l'usage.

COMMENT OBTENIR UNE SOUMISSION ?

Il vous suffit de compléter le formulaire que vous trouverez au verso et de nous le retourner ou de communiquer avec votre conseiller en assurance collective du Régime des chambres de commerce®.

